

Règlement intérieur d'action sociale 2025

Demande à adresser à la Caf de l'Indre

Demande par
l'assistant(e)
maternel(le)

Demande « Aide au maintien en activité » pour un(e) assistant(e) maternel(le)

Conditions d'attribution

- Aide réservée aux assistant(e)s maternel(le)s en activité, lors du renouvellement de leur agrément ;
- La demande est à effectuer dans les 6 mois suivant le renouvellement de l'agrément. Si votre agrément est établi pour 10 ans, vous pouvez faire une demande au moment du renouvellement et la renouveler à partir de la 5^{ème} année.

Identification du demandeur

Vos nom et prénom :	
Votre adresse :	
Votre n° de téléphone :	
Si vous êtes allocataire, Votre numéro d'allocataire :	
Date du renouvellement de votre agrément	



Êtes-vous inscrit(e) sur le site « monenfant.fr » de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et avez-vous renseigné vos disponibilités ?

- Oui
 Non

Attention : pour pouvoir bénéficier de l'aide au maintien en activité, vous devez obligatoirement être inscrit(e) sur le site « monenfant.fr » et avoir renseigné vos disponibilités. Si la Caf de l'Indre constatait que vos données n'étaient pas à jour sur le site monenfant.fr, elle se réserverait le droit de refuser l'octroi d'une aide locale ultérieure.

À, Le, Signature

Pièce justificative à joindre à votre demande :

- Photocopie recto-verso de l'arrêté portant renouvellement d'agrément d'assistant(e) maternel(le) délivré par le Président du Conseil Départemental de l'Indre.

